



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/pt-095.03/2020
Objet : Modification n°1 PLU
Commune : RICHEMONT
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE
MONSIEUR ROGER TUSCH
PLACE DE L'EGLISE
57270 RICHEMONT**

Metz, le 27 mars 2020

Monsieur,

Par courriel reçu le 17 mars dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n°1 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU située lieu-dit « Berg » ainsi que plusieurs adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 185 722 030 00011
APE 9411 Z

www.cda-moselle.fr

RE: Arrêt du projet de la révision allégée n° 1 du PLU de Richemont et invitation Réunion PPA

EHRENFELD Julien <jehrenfeld@cma-moselle.fr>

mercredi 1 juillet 2020 à 17:33

réception

À : Emilie AMES

Bonjour Mme AMES,

Etant pris sur un autre dossier, je ne pourrai pas être présent demain matin pour la réunion PPA concernant la révision allégée du PLU de RICHEMONT. Merci d'excuser la CMAS7 auprès de M. le Maire.

Après étude du dossier de **révision allégée** qui nous ont été transmis, et qui vise à permettre l'exploitation en gravière des terrains en zone AI situés entre la Moselle et les axes routiers, nous vous informons que celui-ci n'appelle pas de remarques particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Concernant la **modification n°1 du PLU**, dont les objectifs sont d'une part, la création de périmètres spécifiques pour les secteurs « Fronholz » et « Pépinville » afin de permettre des travaux ou extensions d'habitations et annexes, d'autre part d'ajouter un article en zone N1 permettant de réglementer l'hauteur / type des clôtures, et enfin de mettre à jour les règlements écrits et graphiques suite aux dernières évolutions depuis la précédente révision du PLU, nous vous informons également que celle-ci n'appelle pas de remarques particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Je vous ferai parvenir dans les prochains jours les courriers écrits signés de notre Présidente correspondant à ces deux procédures.

Vous souhaitant une bonne fin de journée,

Bien cordialement,



Julien EHRENFELD
Chargé de développement -
Développement Territorial

5 boulevard de la Défense - CS 85840
57078 METZ CEDEX 3
Ligne directe : 03 87 39 31 74
Visitez notre site internet
www.cma-moselle.fr

De : Emilie AMES <emilie.a.mairie.richemont@orange.fr>

Envoyé : jeudi 11 juin 2020 10:28

À : EHRENFELD Julien <jehrenfeld@cma-moselle.fr>

Objet : Arrêt du projet de la révision allégée n°1 du PLU de Richemont et invitation Réunion PPA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de révision allégée de notre PLU et dans la mesure où la réunion d'examen conjoint prévue initialement le 27 Avril dernier a été annulée, nous vous proposons à présent une nouvelle date.

Vous trouverez en pièces jointes le courrier s'y rapportant ainsi que la délibération arrêtant ce projet.

Ledit courrier tient également lieu de convocation pour cette réunion qui se déroulera le Jeudi 2 juillet 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes Sécher.

Enfin, je vous transmets ci-dessous le lien ainsi que les codes d'accès qui vous permettent de télécharger l'ensemble des pièces de ce projet :

<http://www.atelier-a4.fr/telechargement-sur-atelier-a4.html>

Identifiant :

PPARIC4055a4

Mot de passe :

inv4055a4

Mairie RICHEMONT	
Entré le	10/07/2020
Repondu le
N° du Journal

Mairie de Richemont
Monsieur Jean-Luc QUEUNIEZ
Maire de Richemont
57270 RICHEMONT

Objet : 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de Richemont
Réf. dossier : 2020_MODIF_06
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 / jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 30 juin 2020

Monsieur le Maire,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 10 mars 2020, la notification du projet de la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Richemont.

Afin de se rapprocher de la densité minimale du SCoTAM pour l'opération du Berg et compte-tenu des faibles densités de logements réalisées sur les premières tranches (environ 13 logements/ha), il conviendrait d'afficher, dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, une densité minimale de 25 logements/ha pour les prochaines tranches du Berg au lieu de 20 à 25 logements/ha et de reconsidérer l'ouverture à l'urbanisation de la zone située à l'ouest du chemin du Fond de Mé au-delà de 2032.

En outre, il convient de veiller à la qualité de l'urbanisation (gestion des eaux pluviales, végétalisation, économies d'énergie...) et à la diversité des typologies de logements qui seront accueillis afin de favoriser le parcours résidentiel des ménages.

Les autres points de la modification n'appellent pas de remarques particulières.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

1ere modification PLU et ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Pascal Thouvenel <dg@uckange.fr>

mercredi 18 mars 2020 à 09:00 réception

À : emilie.a-mairie.richemont@orange.fr , mairie-richemont@wanadoo.fr , Gérard LEONARDI

➡ vous avez transféré ce message

Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Suite à la réception des documents de la première modification du PLU de Richemont et de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU au lieu dit Berg, je vous informe que la commune d'Uckange émet un avis favorable à ces deux procédures.

Bien cordialement.

Gérard LEONARDI
Maire d'Uckange

Par ordre :
Pascal THOUVENEL
DGS Uckange.